

Points de clarification destinés au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Mesdames les commissaires,

Voici quelques notes qui visent à rétablir certains faits ou à apporter un éclairage supplémentaire à certaines mentions faites devant les commissaires.

1 - Affirmation de M. Jean Allard devant les commissaires

Je dois d'abord vous signaler que j'ai été surpris d'entendre M. Allard m'attribuer des propos qui auraient été publiés dans un journal sans qu'il soit en mesure d'en retracer la source ni de la citer dans le mémoire DM7. Il m'est donc difficile de commenter en connaissance de cause son affirmation qu'on peut entendre dans la vidéo de l'audience à 1:08:30 à l'effet que Ahuntsic comporte *plus de vues sur l'eau que tous les autres arrondissements*.

J'ai beau consulter les chroniques Histoire que j'ai écrites dans diverses éditions bimestrielles imprimées du Journal des voisins à titre de président de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville, je n'en retrouve pas où j'aurais pu écrire un tel passage.

Comme mon nom est mis en cause, vous me permettez de clarifier deux choses :

- Un nombre important de ces vues sur la rivière sont de propriété privées ou institutionnelles;
- Je considère que la plus grande partie des rives devraient être de propriété publique et accessibles à l'ensemble des résidents du Grand Montréal. Il ne me serait donc jamais venu à l'idée d'utiliser l'existence de vues sur la rivière comme raison pour y limiter l'accès à tous.

2 - Site nautique derrière l'école secondaire Sophie-Barat

M. François Marcil, citoyen kayakiste, ne mesurait sans doute pas bien ses propos lorsqu'il a malencontreusement décrit le site nautique Sophie-Barat géré par l'organisme GUEPE comme un "club privé" dans sa présentation en personne le 7 juillet.

Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), est un organisme à but non-lucratif qui offre aux jeunes et à la population des services éducatifs et professionnels en sciences de la nature et de l'environnement ainsi qu'en plein air.

Je suis moi-même un utilisateur occasionnel du service de location d'embarcations dont il est mandataire dans le cadre du programme Parcours Gouin. Je ne suis pas propriétaire d'une embarcation et suis donc très heureux que le GUEPE me permette d'accéder à la rivière en kayak.

Je considère d'ailleurs que le GUEPE pourrait être une source de données pertinentes sur les utilisations récréatives de la rivière dans le cadre de la rédaction du rapport du BAPE.

Le citoyen avait cependant raison de souligner que la clôture qui limite l'accès au quai est trop souvent cadenassée.

Cordialement

Jacques Lebleu